
Programme de Sensibilisation

NPU FORMATION COMPLEMENTAIRE ALM : Accompagner la Mobilité de la personne aidée valant MAC APS ASD : Maintien et Actualisation des Compétences Acteur Prévention Secours secteur Aide et Soins à Domicile

Organisation

Durée : 21 heures - **Mode d'organisation :** Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Tout salarié du secteur aide et soin à domicile d'adhérent MT71.

Nature de l'action de formation : adaptation et développement des compétences.

Une tenue confortable est conseillée du fait de la nécessité de s'accroupir pour la réalisation des exercices et de leur validation.

21 h en présentiel dont 14 heures pour l'ALM : Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Min. 4 – max. 10 participants.

La formation est réalisée dans les locaux MT71 à CHALON/SAONE et MONTCEAU LES MINES.

Quelques sessions par an et plus si besoin sous 6 mois.

Compris dans les cotisations pour les adhérents.

ACCESSIBILITE :

Nos salles de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap physique.

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation personnelle, merci de contacter la personne ressource handicap : emontmailler@mt71.fr - 03.85.97.24.74





Objectifs pédagogiques

Domaine de compétence 1 : PREVENTION

Etre capable d' :

- Etre acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu' APS dans la structure
- Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure
- Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

Domaine de compétence 2 : SECOURS

Etre capable d' :

- Intervenir face à une situation d'accident du travail



Description

A.L.M. : 14 heures

- Identifier les enjeux d'un accompagnement
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- Analyser la situation d'un accompagnement
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
- Mettre en oeuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et soi

PREVENTION ET SECOURS : 7 heures

- Se situer comme acteur de prévention pour soi, pour la structure
- Identifier les risques de son secteur d'activité, de son métier, pour agir en prévention
- Observer et analyser une situation de travail
- Proposer des améliorations de la situation de travail
- Remonter l'information aux personnes concernées
- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la (les) victime(s) avant/et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à atteindre
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans la structure
- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée



Prérequis

Etre titulaire du certificat APS ASD délivré par une entité habilitée.



Modalités pédagogiques

- Méthode heuristique : questionnement et échanges à partir de supports visuels et matériel INRS,
- Méthode démonstrative : démonstrations avec matériel d'aide à la manutention, exposé interactif avec support power point,
- Méthode applicative : analyses de situation de travail, mises en pratique lors de situations d'accident simulé et d'accompagnements à la mobilité.



Moyens et supports pédagogiques

Un support de cours sera remis aux participants.

Chaque stagiaire possède un espace numérique personnel « Extranet » commun avec MT71, où il pourra retrouver l'essentiel des documents ayant trait à sa/ses formation(s).



Modalités d'évaluation et de suivi

Un certificat d'APS ASD (modèle national FORPREV) est délivré par l'intermédiaire du dispensateur de la formation habilité aux participants qui ont suivi avec succès la totalité de la formation et satisfait aux évaluations certificatives.

En plus du certificat, l'entité habilitée délivrera une attestation de formation mentionnant la durée et précisant que le nouveau domaine de compétences ALM a été acquis.

Seront réalisés :

- Un positionnement/ évaluation des acquis à l'entrée en formation
- Une évaluation formative en continu
- Deux évaluations certificatives par le biais de deux mises en situation, en fin de formation

Pour conserver sa certification, l'APS ASD doit participer à une formation "Maintien et Actualisation des Compétences"

(MAC) d'une durée de 14 heures par période de 24 mois et d'en réussir l'évaluation certificative.

La formation donne lieu à délivrance d'une attestation de fin de formation.



Tarifs

Etre titulaire du certificat APS ASD délivré par une entité habilitée.



Modalités et délais d'accès

Tout salarié du secteur aide et soin à domicile d'adhérent MT71.

Nature de l'action de formation : adaptation et développement des compétences.

Une tenue confortable est conseillée du fait de la nécessité de s'accroupir pour la réalisation des exercices et de leur validation.

21 h en présentiel dont 14 heures pour l'ALM : Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Min. 4 – max. 10 participants.

La formation est réalisée dans les locaux MT71 à CHALON/SAONE et MONTCEAU LES MINES.



Informations sur l'accessibilité